

Ensemble protégeons les récifs coralliens !

Respectez le lagon,
c'est juste du bon sens !



La Houssaye



Surface : 35 km²
Linéaire côtier : environ 45 km,
dont 20 km de barrière corallienne.
Côté terre : s'étend jusqu'aux
zones immergées pendant
les plus grandes marées.

Limite des zones réglementaires : se référer
aux coordonnées géographiques des décrets
n°2007-236 du 21 février 2007
n°2014-542 du 26 mai 2014

0 1 2 3 km



Zones de réglementation générale

NIVEAU 1 Les activités qui produisent des nuisances majeures sont interdites ou réglementées. **100%**

Zones de protection renforcée

NIVEAU 2A En plus des règles de Niveau 1, certaines activités agressives pour le milieu et les prélèvements sont strictement encadrés. **40%**

NIVEAU 2B Adaptée pour la pêche professionnelle. **10%**

Zones de protection intégrale

NIVEAU 3 « Sanctuaire » Toutes les activités humaines sont interdites. **6%**

Admirer
sans déranger

Profiter
sans polluer



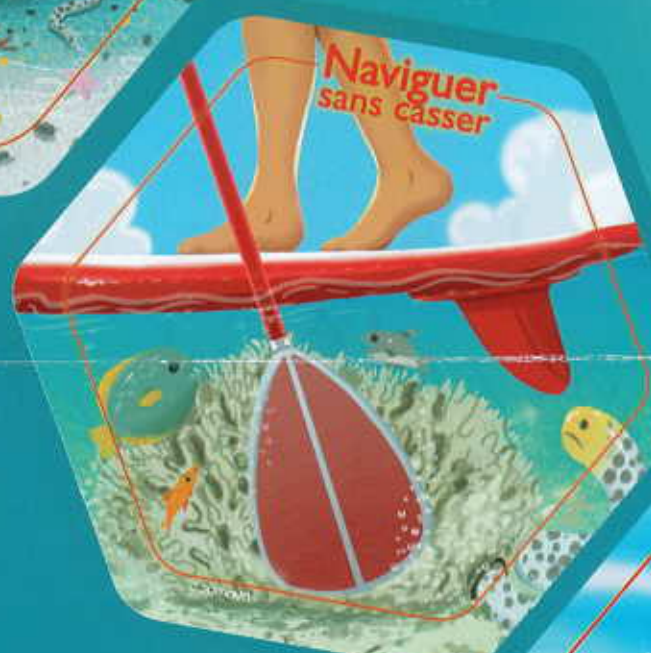
Explorer sans piétner



Jouer sans ramener



Naviguer sans casser



Cimetière

Pointe au Sel

Cap du Portail

LES AVIRONS

ÉTANG-SALÉ

Étang de sable noir

La Roche aux Oiseaux

Visiter sans dépasser



Se protéger sans intoxiquer



Création graphique : studiobobesluchamusee@gmail.com

Ports et abris côtiers

Poste de secours

Périmètre général de la Réserve

Barrières coralliennes

Profondeur : -30 m



Réglementation non exhaustive. Pour toutes les autres activités, consultez la réglementation générale. Attention certaines activités peuvent être restreintes par arrêté préfectoral ou arrêté municipal, renseignez-vous !

GIP Réserve Nationale Marine de La Réunion
Tél. : 02 62 34 64 44 - Fax : 0262 34 64 45
Info@reservemarine.reunion.fr
www.reservemarine.reunion.fr

Retrouvez notre carte interactive sur notre site internet :
www.reservemarine.reunion.fr

Notre application «Reserve Marine Reunion»

@reservemarinereunion



Réserve Naturelle
MARINE DE LA REUNION